

Ville de LANDRECIES



Décision n° 2022-02

Portant marché de travaux pour la création d'une aire de stationnement

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu le 4° de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (hors marché public à procédure formalisée) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu les annonces parues dans la Voix du Nord et le BOAMP
- Vu l'offre de la société Jean Lefebvre

Décide

<u>Article 1 :</u> il est passé un marché de travaux pour la création d'une aire de stationnements avec la société Jean Lefebvre, sise lieudit « les hauts fourneaux » 59620 AULNOYE AYMERIES.

Le montant est de 183 900, 70 € HT soit 220 680, 84 € TTC.

<u>Article 2</u>: La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

<u>Article 3</u>: Ampliation de la présente décision sera envoyée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies, Le 11 mars 2022

Le Maire, François ERLEM

Mail : contact@landrecies.fr Site : www.landrecies.fr